

ANNEXE au règlement intérieur du N.B.A.A.

SECTION « BALLET SUR GLACE »

EQUIPE JUNIOR : « KALLYSTA »

SAISON 2018-2019

Tout sport se pratique selon des règles qui s'imposent à tous ses adeptes.

Le ballet sur glace est un sport d'équipe. Une équipe est :

- Un groupe de personnes associées en vue de disputer des compétitions et championnats ;
- Un groupe de patineurs travaillant ensemble ;
- Un groupe doté d'un esprit de solidarité qui forme une unité des membres d'une même équipe.

Petit mot de l'entraîneur : Cécile VERAN

Le ballet est avant tout du patinage artistique. Tout en suivant leur scolarité, **il est indispensable que les athlètes patinent au maximum sur les cours des « Teams Avancés »**. C'est pour cela que la cotisation inclut tous les cours artistique et ballet, sans oublier les stages.

Notre progression se fait sur le travail technique : pas, pirouettes et sauts tout au long de la saison. Les cours spécifiques du ballet ont pour but de monter nos programmes longs et courts et de travailler les déplacements et les ensembles. Les cours au sol sont indispensables pour la maîtrise des gestes, l'expression et la chorégraphie des programmes.

Le cours du samedi en salle de danse avec Béatrice au 4^{ème} étage de 14h15 à 15h15 est obligatoire et indispensable à la progression du groupe.

Seule l'assiduité, la progression de l'ensemble du groupe, la rigueur, le travail et les bonnes idées nous permettront de réaliser des programmes performants.

Nous sommes champions de France, restons dans cette belle dynamique de travail !

Réunions de rentrée

Pour les parents : Mardi 4 septembre 2018 à 19h15

Pour les patineurs avec Cecile : Samedi 8 septembre à 13h30 dans le vestiaire après le cours

Présence indispensable pour le bon déroulement de la saison.

Organigramme de la section Ballet

Responsable : Cécile Veran – Secrétariat : Giovanna

Référent NBAA et Référent ballets des clubs de la Ligue PACA : Frédéric Roussel

Réf déplacements (voyage-hôtel) : Frédéric Roussel

Réf équipe Kallysta : Giovanna Lefèvre

Réf équipe Libertà : Frédéric Roussel

Horaires d'entraînements

| | |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LUNDI | 17h00 à 18h25 (glace) |
| MARDI Entraînements obligatoires | 19h00 à 22h30 (sol + glace) |
| MERCREDI (si match de hockey* le mardi soir) | 19h15 à 22h15 (glace + sol) |
| SAMEDI Entraînements obligatoires | 07h15 à 08h45 (team avancé obligatoire) 12h15 à 13h45 (glace) + Danse Béa (obligatoire) 14h15 à 15h15 Non compris dans la cotisation : 100.00 € à l'année, chèque à l'ordre du « CDSG 06 ». |

* Voici les mercredis d'entraînement : 19 et 26 septembre ; 14 et 28 novembre ; 5 décembre ; 23 janvier ; 13 février.

Lors des vacances scolaires les cours de danse du mardi soir sont maintenus et obligatoires, le nombre des cours ballet sera maintenu, bien que les horaires puisse subir des modifications en fonction de la mairie.
Prévenir en cas d'absence !

Compétitions pour la saison 2019

Compétitions sélectives pour le championnat de France :

- **Samedi 2 Mars 2019 // Nantes**
- **Samedi 16 Mars 2019 // Villard de Lans**
- **Samedi 6 avril 2019 // Colombes**
- **Nation's Cup 25 – 28 avril 2019 // Marseille**

- **Samedi 18 mai 2019 // Championnats de France // Belfort**

Nous rappelons que pour pouvoir participer aux championnats de France, il est obligatoire de participer à 2 compétitions labellisées par la CSNB (Commission Sportive Nationale Ballet).

Stages Ballet – Saison 2018/ 2019

Pour information : La CIVN (Coupe Internationale Ville de Nice) se déroulera du mercredi 17 octobre au dimanche 21 octobre 2018. Pendant la Coupe il n'y aura pas d'entraînement.

| |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Vacances scolaires du lundi 22 octobre au samedi 3 novembre 2018 Stages compris dans la cotisation |
| Vacances scolaires du lundi 24 décembre 2018 au samedi 5 janvier 2019 |
| Vacances scolaires du 11 février au samedi 23 février 2018 Stages obligatoires car répétitions générales le 5 février et le 19 février en vue des compétitions du 2 et 16 mars. |
| 6 avril 2019 : Compétition Colombes |
| Vacances scolaires du lundi 8 avril au samedi 20 avril 2019 Stages obligatoires car préparation Nation's Cup 18 mai 2019 : Championnat de France |

Les horaires et les jours de stage pourront changer en fonction de la répartition de glace attribuée par la ville.

Déplacements

Les déplacements seront organisés collectivement avec l'équipe Novice à l'exception de la compétition de Nantes. Ils restent à la charge des patineurs.

En fonction des destinations, différentes options seront proposées en début de saison et un hôtel réservé.

En fonction des compétitions et de ce qui est proposé par les clubs organisateurs, des repas **pour les équipes et le professeur** seront réservés ; ils restent à la charge des patineurs et doivent être réglés à l'avance selon les échéances données par le NBAA.

Avance demandée aux familles en septembre pour les déplacements : 300 euros.

100 euros à l'inscription

100 euros cheque encaissé en fin janvier 2019

100 euros cheque encaissé en fin février 2019

Le solde sera demandé après présentation du tableau des couts définitifs en février.

Les personnes inscrites à cette date seront redevables de la somme à moins de trouver un remplaçant.

Aucune dérogation ne sera acceptée sauf en cas de force majeure.

Fonctionnement et engagements des patineurs

1. Fonctionnement

- Les athlètes sont choisis suivant leur niveau de patinage et leur âge, à discrétion de l'entraîneur et suite à une sélection, en se conformant au règlement de la CSNB (Commission Sportive Nationale Ballet).

- La licence compétition est obligatoire dès le premier jour de la saison soit le 3 septembre 2018. Seuls les patineurs dont le dossier est complet et à jour de leur cotisation au 15 septembre 2018 pourront continuer à accéder aux entraînements.

- Une tenue de sport près du corps pour la glace et le sol et des chaussures de sport pour le sol sont exigés lors des entraînements. Un académique noir et une jupette noir pour les entraînements lors des compétitions. Un certain nombre d'académiques noirs et de jupette, obligatoires pour le programme court, appartiennent au club, et devront être remis à Cécile VERAN en fin de saison. Les patineurs ayant acheté leur académique, le garderont. Les nouveaux patineurs devront procéder à l'achat de celui-ci et de la jupette en cas de besoin.

- Il est interdit de quitter l'enceinte de la patinoire pendant les cours ou la pause pour les mineurs. La présence des parents dans les gradins le jeudi soir est interdite.

- **Sont interdits lors des entraînements LES PORTABLES ***, les chewing-gums et les cigarettes.

- Un **vestiaire** est à la disposition de l'équipe, à charge pour les utilisateurs d'en assurer la propreté et la bonne tenue de celui-ci. Etant donné que nous avons l'obligation de vider régulièrement ce vestiaire en fonction des matchs de ligue Magnus de hockey, un calendrier sera affiché. Il sera de la responsabilité des patineurs de prendre soin de déplacer les affaires dans le vestiaire sports études chaque fin de semaine ou à chaque date indiquée. Seuls les patineurs ont accès au vestiaire.

2. Engagements

Le patineur s'engage à :

- **Avoir une bonne conduite:** respect et politesse sont de rigueur.

- **Etre ponctuels:** il est impératif d'être à l'heure aux entraînements et il faut prévenir en cas d'absences ou de retard. Téléphone de l'entraîneur : Cécile Veran **06.29.38.24.92**.

- **Etre assidu:** la **présence de tous les patineurs est indispensable à tous les entraînements** pour pouvoir construire et progresser dans notre travail.

- **Etre respectueux** des jugements et ne pas contester publiquement les décisions des juges.

- **Participer aux compétitions programmées** en début de saison et au gala de fin de saison qui se tiendra le 15 juin 2019.

3. Sanctions disciplinaires :

EN CAS DE NON RESPECT DU REGLEMENT (ABSENCES ET RETARDS INJUSTIFIES OU MULTIPLES, MANQUE DE MOTIVATION...) :

- Rappel à l'ordre par l'entraîneur ;
- Puis convocation et exclusion des compétitions de Ballet ;
- Exclusion immédiate en cas d'usage d'alcool, de tabac, de substance dopante, de drogue dans l'enceinte de la patinoire et en salle d'entraînement ainsi qu'en cas de vols ou dégradations.

* Si les portables sont visibles durant l'heure de sol hebdomadaire, ces derniers seront gardés dans un sac par Cécile VERAN jusqu'à la fin de l'entraînement.

Je soussigné,

Représentant légal du mineur (Nom, Prénom)

.....

Atteste avoir pris connaissance de l'annexe au règlement intérieur de la section BALLETT SUR GLACE de la saison 2018 / 2019 et m'engage à le respecter et à le faire respecter.

A Nice, le

Signatures (Précédée de la mention « lu et approuvé »).

Le représentant légal

Le patineur